

Qui vacciner ? Comment ? Avec quel vaccin ?

En élevage bovin laitier



Vaches et génisses



PROTECTION
SANITAIRE
SEULE

FCO 8 : vaccins disponibles sur le marché

FCO 3 : BLUEVAC 3 (pris en charge par l'Etat *)
ou BULTAVO 3

MHE : HEPIZOVAC



VACCIN POSSIBLE
PAR L'ÉLEVEUR



EXPORT UE OU
MOUVEMENTS
NATIONAUX

FCO 4-8 : vaccins disponibles sur le marché

FCO 3 : BULTAVO 3

MHE : HEPIZOVAC



VACCINATION
FAITE ET
CERTIFIÉE PAR LE
VÉTÉRINAIRE



Veaux laitiers ou croisés laitiers vendus à 15 jours



EXPORT UE OU
MOUVEMENTS
NATIONAUX

FCO 3, 8, 4, MHE : Veau issu de mère vaccinée
avec les vaccins permettant la certification à
l'export (tous les vaccins FCO 4-8, FCO 3 : BULTA-
VO 3, MHE : HEPIZOVAC)



VACCINATION
FAITE ET
CERTIFIÉE PAR LE
VÉTÉRINAIRE

N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire sanitaire pour connaître les conditions précises d'injection de chaque vaccin.

L'immunité se met en place au bout d'une dizaine de jours et est complète environ 30 jours après vaccination.

* à la date du 31/10/2024 mais susceptible d'évoluer